ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 29326

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les objectifs de la SNCF à cinq ans. Il désire connaître les intentions de l'entreprise publique notamment en direction des départements ruraux et en particulier de la Lozère.

Texte de la réponse

Conformément aux engagements pris après l'audit du réseau ferré français et le Grenelle de l'environnement, le Gouvernement a fait de la rénovation du réseau ferré de proximité une priorité et l'État investit significativement dans sa régénération. La Lozère est traversée par deux lignes parallèles Nord/Sud Béziers - Neussargues et Saint-Germain-des-Fossés - Nîmes reliées entre elles par une ligne transversale entre Le Monastier, Mende et La Bastide. La rénovation de l'ensemble de ces lignes est programmée par Réseau ferré de France (RFF), propriétaire du réseau ferré national, pour les années à venir. En matière de services ferroviaires, le Gouvernement veille à ce que la SNCF assure une desserte de qualité des territoires ruraux, articulant services grandes lignes et services régionaux. Dans cette optique, le Gouvernement a demandé à RFF et au préfet de la région Auvergne l'étude d'un tracé reliant Paris à Clermont-Ferrand, rendant la grande vitesse accessible aux départements du Massif central. En ce qui concerne les services régionaux, le conseil régional de Languedoc-Roussillon, autorité organisatrice du transport régional de voyageurs, a engagé une politique de développement de l'offre. Ainsi, depuis le début de l'année 2008, quatre trains supplémentaires relient directement les trois principales villes de l'ouest lozérien (Saint-Chély d'Apcher - Marvejols - Mende) afin de permettre un renforcement des possibilités de déplacements. Au total, l'offre TER sera composée de 5 allers-retours en semaine entre ces trois villes, soit plus de 55 000 km en trains et 9 000 km en cars supplémentaires.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29326
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6704
Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10746